

Soutiens ton club

Créez une cagnotte et faites bénéficier à vos donateurs d'une déduction fiscale sur :

soutienstonclub.fr

Avec le soutien de :











Les dons effectués sur la plateforme #SOUTIENSTONCLUB sont déductibles d'impôts.



Pour les entreprises 60% sur l'impôt sur les entreprises



Pour les particuliers 66% sur l'impôt sur les revenus 75% sur l'impôt sur la fortune immobilière

S'agissant d'un mécène entreprise, si le montant du don est supérieur à 3 000 euros, il sera invité à établir une convention de mécénat en lien avec la Fondation du Sport Français.

5% des dons sont prélevés pour les frais de fonctionnement de la plateforme, commission bancaire incluse.

Référence: Code général des impôts, articles 200, 238 bis et 978.



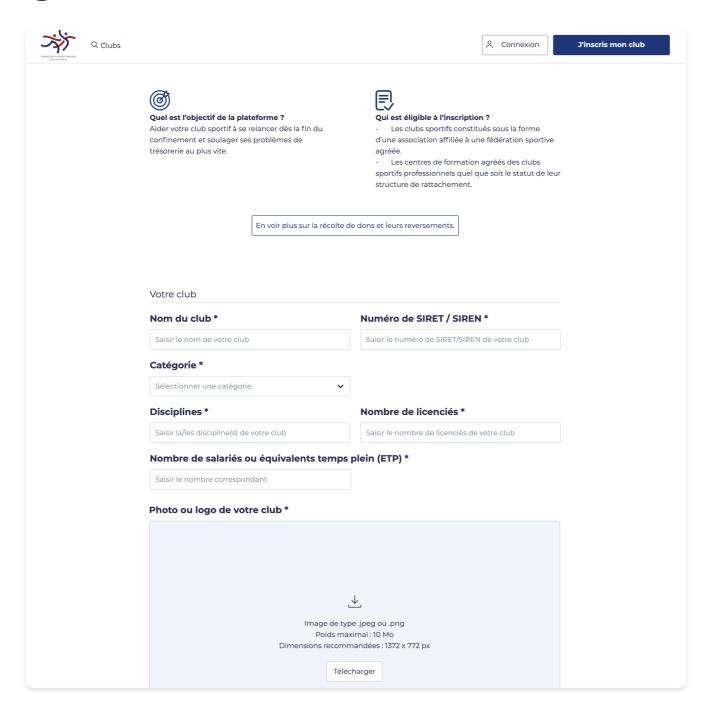
Fonds de solidarité

Le partage est une valeur chère au monde sportif. Aussi, 10% seront prélevés sur chacun des dons pour constituer un fonds de solidarité dédié à l'aide des clubs sportifs les plus en difficulté.

Les dossiers des clubs dont les cagnottes seront les plus faibles seront étudiés pour bénéficier dudit fonds de solidarité.

Mode d'emploi

1 Inscrire son club



La personne qui crée une cagnotte doit y être habilité (membre du bureau exécutif ou mandataire).

Pour les centres de formation agréés des clubs professionnels uniquement, préciser le projet du Centre de formation que l'on souhaite éligible au mécénat via la plateforme #SoutiensTonClub.

Partager à vos proches







https://www.soutiensto... Copier

Les mécènes, s'ils sont entreprises peuvent communiquer sur le soutien au club en utilisant la mention suivante : "Je soutiens la Fondation du Sport Français au bénéfice du club X, grâce à la plateforme #Soutiens Ton Club".

#soutienstonclub























